

Sarreguemines – Requalification du site des Faïenceries



D.Q.E. – LOT 5 : Traitement de la mérule

MAITRE D'OUVRAGE

epfge

Etablissement Public Foncier
de Grand Est

Rue Robert Blum
BP 245
54701 PONT-A-MOUSSON CEDEX
03.83.80.40.20

MAITRE D'OEUVRE


anteagroup

Agence NORD-EST
34 rue de Réménauville
54000 Nancy
Tél. : 03 83 50 23 57

N°	DESIGNATION DES PRESTATIONS	U	QUANTITES	P.U. H.T.	MONTANT H.T.
1	TRAVAUX PRELIMINAIRES ET INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.1.	Installation de chantier complémentaire spécifique mérule	F	1,00		
1.2.	Branchements de chantier (BT, AEP, EU autonome)	F	1,00		
1.3.	Constat d'huissier général sur les mitoyens, limites de propriété, domaine public et bâtiments à conserver				
	a) avant travaux	U	1,00		
	b) après travaux	U	1,00		
	TOTAL PARTIEL poste 1 H.T.				
2	TRAITEMENT DE LA MERULE DU BATIMENT 2 - BUREAUX				
2.1.	Etude structurelle pour démolition de cloisons, murs et retrait des remblais sur voutains	F	1,00		
2.2.	Démolition de cloison y compris évacuation des gravats pollués à la mérule	ML	10,00		
2.3.	Démolition de mur y compris évacuation des gravats pollués à la mérule	ML	20,00		
2.4.	Retrait des remblais sur voutain pour mise à nu des voutains y compris étalement selon étude structure	M3	25,00		
2.5.	Piquage de toutes les maçonneries pour retrait de tous les enduits	M2	2 238,00		
2.6.	Traitement de la mérule par brûlage de surface				
	SOUS-SOL				
	a) sur plancher bas sous-sol	M2	315,00		
	b) sous plancher haut sous-sol	M2	315,00		
	c) sur mur sous-sol	M2	384,00		
	RDC				
	d) sur plancher bas RDC	M2	315,00		
	e) sous plancher haut RDC	M2	315,00		
	f) sur mur RDC	M2	824,00		
	1er étage				
	g) sur plancher bas 1er étage	M2	315,00		
	h) sur mur 1er étage	M2	1 030,00		
2.7.	Traitement de la mérule par aspersion de fongicide sur les murs et planchers				
	a) Sous-sol (100% des surfaces)	M2	1 014,00		
	b) RDC (20% des surfaces)	M2	290,00		
	c) 1er étage (10% des surfaces)	M2	135,00		
2.8.	Traitement par piquage des maçonneries (mur) sur 5cm de profondeur				
	a) zone sous-sol : 100% des maçonneries	M2	384,00		
	b) RDC : 20% des maçonneries	M2	164,00		
	c) R+1 : 10% des maçonneries	M2	103,00		
2.9.	Traitement de la mérule par injection de traitement chimique dans les murs et planchers (sous-sol : 100% murs et plancher haut, RDC : 20% des murs, 1er étage : 10% des murs)				
	a) zone sous-sol (toutes les surfaces)	M2	699,00		
	b) RDC : 20% des maçonneries	M2	164,00		
	c) R+1 : 10% des maçonneries	M2	103,00		
2.10.	Fourniture du DOE	F	1,00		
	TOTAL PARTIEL poste 2 H.T.				

RECAPITULATIF LOT 5 TRAITEMENT DE LA MERULE

1	TRAVAUX PRELIMINAIRES ET INSTALLATIONS DE CHANTIER	
2	TRAITEMENT DE LA MERULE DU BATIMENT 2 - BUREAUX	
	TOTAL en € HT	
	TVA (20%)	
	TOTAL en € TTC	

D.Q.E.
complété quant aux prix
par l'entrepreneur soussigné

A

Le